

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27

N° 22 – CULTURE

**Convention
pluriannuelle
d'objectifs entre
l'Établissement Public
de Coopération
culturelle du Sud-
Aquitain et ses
partenaires**

Rapporteur

M. Etcheverry, adjoint

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juin 2023 à 18 heures 30

Le conseil municipal de la ville de Saint Jean de Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen

Présents

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint (*présent à la délibération n°1*)
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Delphine de Torregrosa, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, , Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Hugo Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs

- Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint, à Charlotte Loubet-Latour, conseillère municipale déléguée (*à partir de la délibération n°2*)
- Eric Soreau, 5^{ème} adjoint à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint, à Christine Duhart, adjoint
- Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint, à Pello Etcheverry, adjoint
- Loïc Jouenne, à Patricia Arribas Olano, adjoint
- Noémie Troubat, à Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée

Date de la convocation : 2 juin 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Pascale Fossecave a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N° 22- CULTURE

Convention pluriannuelle d'objectifs entre l'Etablissement Public de Coopération culturelle du Sud-Aquitain et ses partenaires

M Etcheverry, adjoint, expose :

La mise en service dans les prochains jours du nouveau Centre Culturel Peyuco Duhart concrétise l'aboutissement des Assises de la Culture enclenchées il y a 8 ans pour définir les futurs contours de la politique culturelle luzienne.

Cette démarche a ainsi pu identifier plusieurs axes d'interventions :

- Renforcer les offres culturelles existantes et les coordonner, en les rassemblant dans un lieu associant des espaces de création, de pratique et de diffusion,
- Affirmer une identité culturelle et patrimoniale forte, en investissant davantage les espaces publics et en développant les arts dans la rue,
- Développer une offre culturelle pour l'ensemble de la population, en favorisant le « brassage » entre générations, en soutenant les actions envers le public jeune et jeunes adultes et en développant les actions de médiation,
- Proposer une offre culturelle claire tout au long de l'année, par un travail de rééquilibrage des temps forts portés par la Ville.

Pour favoriser l'éclectisme et le dynamisme de sa politique culturelle, la Ville de Saint-Jean-de-Luz a fait le choix de s'associer avec le label « Scène Nationale » intégré dans l'Etablissement public de coopération culturelle du Sud Aquitain en présence des autres partenaires publics suivants :

- L'Etat via le Ministère de la Culture,
- La Région Nouvelle Aquitaine,
- Le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- Et les Villes d'Anglet, Bayonne et Boucau.

Pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel, une convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2023 à 2026 est établie entre l'ensemble des parties pour fixer :

- La mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel,
- Les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels,
- Les conditions de suivi et d'évaluation du projet

Elle fixe également les contributions financières de chaque partenaire. Pour la Ville de Saint-Jean-de-Luz, la contribution actuelle de 100 000 € sera abondée de + 150 000€ compte tenu du développement de l'activité artistique voulue au travers du nouveau Centre Culturel. Par ailleurs, en contrepartie d'un loyer facturé à la Scène Nationale, la Ville versera une subvention équivalente, soit un montant de 83 250€.

Cette convention est proposée pour une durée de 4 années : de 2023 à 2026.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2023 à 2026 avec l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Sud-Aquitain dont le projet est joint en annexe,
- d'approuver les contributions et/ou subventions apportées par la Ville de Saint-Jean-de-Luz comme indiqué ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à signer cette convention ainsi que tout autre document relatif à la mise en œuvre de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Culture, patrimoine, traditions et langue basque » du 16 mai 2023,
- approuve la convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2023 à 2026 avec l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Sud-Aquitain dont le projet est joint en annexe,
- approuve les contributions et/ou subventions apportées par la Ville de Saint-Jean-de-Luz comme indiqué ci-dessus,
- autorise M. le Maire à signer cette convention ainsi que tout autre document relatif à la mise en œuvre de la délibération.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Ingoven

